

Européennes 2024 : Les programmes des huit principales listes

22-05-2024 [Actualités](#), [Élection européenne](#), [Europe](#), [Politique](#)

38 listes de partis français ont été déposées dans le cadre des élections européennes 2024 qui se dérouleront le dimanche 9 juin prochain.

Voici les éléments de programmes en quelques points clés, des huit principales listes.

Après ces élections européennes 2024, 21 députés français siègeront au Parlement européen. ©Adobe

À ce jour (21 mai 2024, nldr), 38 listes ont été déposées par des forces politiques françaises dans le cadre des élections européennes 2024. L'ordre de cet article suit celui des intentions de vote à ce jour selon [l'agrégateur de sondage](#) de groupement d'intérêt économique Toute l'Europe.

#	parti	détails sur parti	
1.	Rassemblement national : « la France revient, l'Europe revit »	<p>Le Rassemblement national propose un programme mettant la France au cœur des priorités. La tête de liste du parti est pour la deuxième fois consécutive Jordan Bardella.</p> <p>Jordan Bardella, tête de liste pour le Rassemblement national</p>	<ul style="list-style-type: none">• Bâtir une alliance de coopération au service des souverainetés• Réhabiliter la France en luttant contre l'immigration• Reprendre le contrôle pour rétablir la prospérité des Français.• Relever les défis du dérèglement climatique et de la transition artificielle. <p>Retrouvez l'ensemble</p>

<p>2.</p>	<p>Renaissance : « Besoin d'Europe »</p> <p>La coalition présidentielle (Renaissance, MoDem, Horizons, Parti radical, UDI), propose un programme mettant en avant le « besoin d'Europe » de l'Hexagone. La liste est portée par Valérie Hayer.</p> <p>Valérie Hayer, tête de liste pour la coalition présidentielle</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Défendre le modèle de l'IVG dans la Cha • Faire de l'Europe réarmement, sa re • Faire de l'Europe avec un « Plan Eu • Transport, le numé • Instaurer une majo • défaut sur les mob • l'accès aux sites in • Retrouvez l'ensem
<p>3.</p>	<p>PS – Place publique : « Réveiller l'Europe »</p>	<p>La liste de coalition du Parti socialiste et de Place publique, parti de la tête de liste Raphaël Glucksmann, propose un programme mettant en avant les luttes contre les différentes crises que rencontre l'Union européenne.</p> <p>Raphaël Glucksmann, tête de liste pour la coalition PS-Place publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la justice • pour financer la tr • Défendre le pouvo • de l'énergie. • Protéger, en augm • construisant une d • Produire en Europ • bâtissant une nouv • durable. • Loger en combatta • pour réduire le pri • Assurer la souvera • pandémies et la pr • Retrouvez l'ensem •
<p>4.</p>	<p>La France Insoumise : « Le programme de l'union populaire »</p>	<p>Du côté de La France insoumise, le programme s'oriente en grande partie sur la finance, le dumping social ou encore l'austérité. La liste est portée par Manon Aubry.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étendre les droits • réactionnaires. • Nouvelles frontièr • d'aires marines pr • Organiser un accu • Sortir du libre-éch

		<p>Manon Aubry, tête de liste pour La France insoumise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sortir de l'austérité budgétaires. • En finir avec le du détaché. • Faire de la planification du nucléaire et des • Faire respecter la rémunérations annuelles susceptibles de cro • Pour la paix, refus <p>Retrouvez l'ensemble</p>
5.	<p>Les Républicains : « Maîtriser</p>	<p>notre destin »</p> <p>La liste Les Républicains, avec à sa tête François-Xavier Bellamy, met en avant un programme qui permettrait à la France de « <i>maîtriser son destin en Europe</i> ».</p> <p>François-Xavier Bellamy, tête de liste pour Les Républicains</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se réarmer et donner à nos • Refuser la croissance l'économie française • Protéger les familles • Combattre sans nos institutions • Libérer les entreprises contre l'inflation • Soutenir l'agriculture permettre aux • Défendre et développer l'énergie abordable <p>Retrouvez l'ensemble</p>
6.	<p>Reconquête : « L'Europe des nations et de la civilisation »</p>	<p>La liste du parti Reconquête, portée par Marion Maréchal, propose un programme avec comme priorité la lutte contre l'immigration.</p> <p>Marion Maréchal, tête de liste pour Reconquête ©Twitter</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'immigration • Défendre l'héritage interdiction des Front radicales. • Expulser les clandestins • Refuser tout impôt fédéral.

			<ul style="list-style-type: none"> • Rendre de la liberté aux agriculteurs en supprimant les contrôles. • Soutenir nos agriculteurs en supprimant les aides déloyales. • Défendre notre exploitation familiale. • Protéger les activités agricoles en mettant en place un cadre réglementaire et des marchés publics équitables. • Abolir la GPA dans l'Union européenne. • Combattre la fraude. • Retrouvez l'ensemble des propositions. •
7.	Les Écologistes : « Un État-providence écologique »	<p>Portée par Marie Toussaint, la liste des Écologistes (anciennement EELV) soutient une réorientation des finances européennes vers la transition écologique.</p> <p>Marie Toussaint, tête de liste pour Les Écologistes ©Twitter</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter un traité européen qui reconnaît la nature une norme de développement. • Instituer une assemblée européenne des citoyens. • Financer un fonds européen de transition écologique. • Sortir de la civilisation industrielle. • Garantir un revenu de base européen à l'agriculture. • Initier un pacte européen pour la transition écologique. • Appliquer un droit européen de l'agriculture aux plus modestes. • Construire l'Europe agricole. • Créer un service public européen de l'agriculture. • Baisser la TVA sur les produits agricoles. • Retrouvez l'ensemble des propositions. •
8.	Parti Communiste Français : « Reprenons la main »	<p>Le Parti communiste français, avec comme tête de liste Léon Deffontaines, annonce un programme principalement axé sur le social.</p> <p>Léon Deffontaines, tête de liste pour le Parti communiste français ©Twitter</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la paix et la coopération internationale, l'autonomie stratégique et les coopérations. • Garantir la souveraineté alimentaire et le retour de l'austérité sociale pour construire des coopérations. •

			<ul style="list-style-type: none"> • Renouer avec le p... et les médias des o... l'économie social... • Prendre le pouvoi... industrialisation e... écologie populaire... • Développer les ser... marchandes, sortit... libérales. <p>Retrouvez l'ensemble</p>
9.	L'Alliance rurale (Jean Lassalle)		
10.	Parti animaliste (Hélène Thouy)		
11.	Écologie au centre (Jean-Marc Governatori)		
12.	Lutte ouvrière (Nathalie Arthaud)		
13.	Les patriotes et VIA (Florian Philippot)		
14.	Union populaire républicaine (François Asselineau)		
15.	Écologie positive et territoires (Yann Wehring)		
16.	Équinoxe (Marine Cholley)		

17.	Europe démocratie espéranto (Laure Patas d'Illiers)		
18.	Europe équitable (Thierry-Paul Valette)		
19.	Parti pirate (Caroline Zorn)		
20.	Ruralités (Philippe Folliot)		

Et d'autres listes, mais nous sommes en attente de leur programme

Grands thèmes

1. orientation, but, éthique
 - a. identité, culture
 - b. « valeurs » européennes (éthique façon Bruxelles)
 - c. centralisme, fédéralisme
2. gouvernance : structure, démocratie, transparence, reddition de comptes
 - a. pérennité de l'UE / réforme/ sortie (Les Patriotes veut en sortir)
 - b. souveraineté nationale
 - c. technocratie
 - d. lobbying
 - e. complémentarité, répartition des coûts, distribution
 - f. décisionnel : supprimer président, moins de rôle de la Commission ?
 - g. normes
3. affaires intérieures, sécurité
4. économie en général
 - a. innovation
 - b. énergie
 - c. (lié à gouvernance)
5. démographie, immigration (extra-européenne notamment) ; lucidité, vérité ; coordination et/ou souveraineté (sachant que Schengen – modulable)

6. social : aides, fiscalité, « anticapitalisme », finance internationale
7. écologie : environnement, climat
8. politique étrangère, militaire ; relation à l'OTAN

	ori	gouv	écon	dém	int	soc	écolo	éxt		
IEPM	x	x								

rn		x	x	xx	x	x				
macron	x	-x		x						
ps		-x	xx							
lfi			xx	-x						
lr	x			x						
rec										
éco							xx			
pc		x				xx				

Par JFD, expert analyse sémantique avec appui technologique IA

LA SUBSIDIARITÉ

La seule solution pour l'Europe

IEPM dossier thématique

Dossier thématique N°2

Adressée d'abord aux membres scientifiques de l'Institut Ethique et Politique (IEP) puis plus largement aux décideurs institutionnels et politiques mais aussi à un public averti, le rapport thématique de l'IEP a la vocation d'éclairer les principaux débats politiques pour une renaissance politique en réponse aux fractures et ruptures sociales à l'œuvre dans le monde contemporain.

LA SUBSIDIARITÉ

La seule solution pour l'Europe



*Un travail collaboratif des experts associés de l'Institut Ethique et Politique
coordonné par Ludovic TROLLE et Louis DAUFRESNE*

INTRODUCTION

L'Europe, comme creuset de paix, espace de coopération, est plus que jamais nécessaire dans un monde où les colères viscérales, les égoïsmes, les pulsions de domination reprennent intensité. Elle incarne un espoir de dépassement face au danger des nationalismes agressifs et aux visées impérialistes. Nous avons besoin de l'Europe pour faire face à un monde de chaos. Or, elle n'incarne plus cette attente. Elle est devenue un nœud de dysfonctionnements. Nous la voulons, et elle déçoit. Au mieux elle paralyse les énergies, et au pire attise les mauvais sentiments. L'Europe est lourde et pesante ; ne nous entraîne plus vers l'avenir, et ne nous protège pas. Nous voici pris dans un étau : car la vouer à la déconstruction libérerait des forces insoupçonnées ; et la porter aux nues, au prix du délitement des communautés nationales et l'écrasement des Etats, conduirait, tout aussi sûrement, à sa perte par un rejet massif et donc à son effondrement. Alors que faire entre ces deux extrémismes qui s'affrontent ? On entend parler de réforme et de relance de l'UE depuis pratiquement sa création. Et cela dit combien ce sujet est complexe si on veut sérieusement s'y attaquer dans un esprit de réalisme et sans céder à la tentation de verser dans l'affrontement des oppositions idéologiques. Ainsi faut-il réfléchir et s'engager dans une logique de réforme intelligente en impliquant les différents corps intermédiaires compétents. Notre objectif est vraiment très ambitieux. Et quel que soit le chemin que l'on choisisse pour l'atteindre, cela devra passer par le jugement final des citoyens. Parler de l'Europe, de ses perspectives de relance et de réforme, est devenu complexe. D'une part, parce que la société politique aborde trop souvent ce sujet de manière idéologique et d'autre part, parce que les citoyens européens eux-mêmes, ne comprennent rien à l'enchevêtrement des dynamiques politiques, économiques, juridiques et maîtrisent encore moins les mécanismes institutionnels. En outre, les discussions politiciennes risquent de paraître bien ennuyeuses si elles ne rejoignent pas les attentes populaires.

Le principe de subsidiarité semblerait permettre d'ouvrir une perspective nouvelle car il s'impose de plus en plus dans l'écosystème européen. Mais il revêt diverses formes difficiles à appréhender, de l'autonomie à la responsabilisation jusqu'à la délégation ou encore la suppléance. Il est souvent revendiqué dans la politique, la vie économique, la vie sociale dans divers domaines. Mais est-il toujours bien compris et, de ce fait, bien appliqué ? Les institutions européennes l'appliquent-elles de manière correcte ? La constitution Européenne permet-elle vraiment aux citoyens dit « actifs » de participer directement à l'exécution de certaines contributions et que ce concours est valorisé par les collectivités publiques des différents échelons en Europe ? Il s'agit aussi de promouvoir le principe de subsidiarité dans sa dimension « horizontale » permettant aux citoyens de participer de manière pro-active à l'administration territoriale à tous les niveaux en Europe.

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

Un constat clair pour sortir le projet européen de l'impasse

NOUS DEVONS CONSERVER L'ESPOIR DANS L'EUROPE

La seule existence d'une institution rassemblant dans un dialogue continu des nations européennes qui n'ont cessé de se combattre durant plusieurs millénaires est un acquis qui ne peut être dilapidé. La construction à partir de 1957 d'un marché commun a permis de conjurer un protectionnisme intra-européen qui avait conduit au moment de la révolution industrielle à rechercher des sources de croissance dans l'extension d'un impérialisme colonial, avant de se dénouer dans une confrontation brutale. L'interdépendance des acteurs économiques, et l'interpénétration des échanges a pu conjurer, par un entrelacement des intérêts, une logique de confrontation des blocs nationaux. L'ouverture des échanges assure aux différentes économies un marché suffisamment large pour permettre la construction de gains de productivité, par des débouchés massifs, nécessaires dans une économie-monde. La mise en place de règles de concurrence communautaire a réellement permis de favoriser l'efficacité économique. En matière de droit humains, l'Europe a su mettre en place des règles de garantie élevée de la liberté individuelle, telles la protection des données ou l'encadrement de l'IA, qui proposent un modèle éthique dans un monde où le matérialisme et les rapports de forces prédominent. Ce modèle d'ouverture économique, de tempérance et de respect des consciences a pu ainsi être proposé comme un pôle de référence intégrateur au moment de la sortie de modèles autoritaires de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce, puis des pays de l'Est, et a su leur permettre de pouvoir accéder dans un temps historiquement court, à un rattrapage de leur retard économique et démocratique. En insérant l'Allemagne dans une famille de nations réunies autour des principes de la coopération, de l'écoute et du débat, et en assurant la réconciliation entre l'Est et l'Ouest, l'Europe a *in fine* parachevé sa mission historique. La monnaie unique est en ce sens un aboutissement symbolique, l'effondrement du mark et les dévaluations de l'entre-deux guerres ayant déchiré les économies et les sociétés, conduisant à l'exaspération et à la guerre. L'Euro protège concrètement, par son poids et son adossement à la première économie du monde, nos Etats des assauts de spéculation prédatrice qu'un monde financiarisé et permet, face à ce péril majeur, à la stabilité des économies et des sociétés.

« L'EUROPE-MACHINE » LIGOTE L'ELAN DES PEUPLES

Mais nul ne peut plus contester que ces acquis soient aujourd'hui menacés et que les fissures se multiplient : l'Europe apparaît ouverte à tous les vents, vulnérable. Sa croissance économique ne suit plus le rythme des premières

économies du monde. Son juridisme exacerbé ne semble plus laisser de place à l'expression claire de la volonté des peuples. La richesse et la diversité de ses sociétés, précieux ressorts millénaires d'une Europe plurielle et féconde, apparaissent écrasées par une mécanique normative et marchande, homogénéisant les coutumes, effaçant les tempéraments, affaiblissant les solidarités locales. L'Europe brise l'élan des Etats sans insuffler un nouveau mouvement. Elle dévalue les mœurs pour les remplacer par les normes. Le retrait du Royaume-Uni a désormais brisé un tabou : celui d'une construction européenne incarnant un progrès linéaire et continue. L'Europe réussit, fonctionne, mais comme une « Europe-machine », et non plus comme une « Europepersonne », conjuguant dans une communion politique les élans populaires. Cette réussite nous menace. Un diagnostic et une analyse des désordres qui ont conduit à cette Europe contestée et alourdie doivent être posées. Ces désordres se résument en quatre vices : égoïsmes ; démocratie de la pénombre ; boulimie normative ; paralysie dans l'élargissement.

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

Une analyse des dysfonctionnements et de l'application du principe de subsidiarité dans l'UE

Un creuset d'égoïsmes et d'intérêts contre le bien commun

L'Europe devait être inspirée par une étincelle commune et libre, apte à dessiner librement des nouveaux chemins en sortant des sentiers battus. La susciter, tel était le rôle attribué à la Commission européenne, dont la mission était celle d'un éclairer politique dégagé des égoïsmes pavloviens des nations : composé d'esprits sages et expérimentés, débarrassés des jeux de carrière politique, cette institution innovante devait proposer, et non décider, de pistes nouvelles. Elle est devenue un lieu de pouvoir, un nid de rapports de force entre politiciens nationaux madrés, la porteuse d'une idéologie prônant une société de marché, et le sommet d'une bureaucratie, peu nombreuse mais toute puissante, verrouillant le débat et luttant impitoyablement dans les coulisses de sa salle des machines contre les spécificités nationales.

Au lieu d'une fécondation par une instance « mise à côté » d'un bien commun européen, nous avons assisté au sein de la Commission, dans les rouages de son administration, et dans la discrétion de la préparation des conseils européen qui lui est confiée, à une lutte sournoise, au déploiement, dans l'ombre, de jeux tactiques et de calculs entremêlant les cercles d'intérêts et les égoïsmes nationaux. Avec longtemps au cœur une triade dominante : Allemagne, France et Royaume-Uni, luttant implacablement pour les places et les influences, clientélisant les aspirations des moyennes puissances ; et tuant l'esprit européen des origines.

La Commission est devenue le creuset d'une idéologie de libéralisme absolu, jamais discutée dans un débat public transparent, qui va bien au-delà d'une concurrence juste entre pays de l'Union. Ce libéralisme absolu et technocratique se traduit tant par le sacrifice du bien commun que par l'absence d'une pensée économique stratégique. C'est cette carence qui par exemple amène encore aujourd'hui par exemple à laisser entrer sur le marché européen des panneaux solaires à prix cassés, alors que l'Inflation Réduction Act, aux Etats-Unis, leur a fermé la porte.

Une démocratie d'arcanes et de pénombre

L'Europe devait être une construction démocratique. Mais, alors que le vote public, par une assemblée représentative, des lois et des contributions fiscales est la clef de voute de notre héritage démocratique, les lois européennes, nommés directives ou règlements, ne sont pas votés par un parlement, qui ne co-décide que par exception, mais par les pouvoirs exécutifs. Le Conseil de ministres, qui ne rassemble pas des élus, mais des exécutifs, vote en effet les lois de l'Europe, qui s'imposent à tous les parlements. En guise d'une Europe de nations, nous n'avons qu'une Europe des exécutifs. La séparation des pouvoirs, fondement des institutions modernes depuis Montesquieu, est ainsi chaque jour en Europe, bafouée. Ni Europe fédérale, ni Europe des nations, nous vivons dans un vide représentatif. Ce vice ne pouvait survivre que caché : le vote des lois par les Conseils n'est donc pas public. Ce corps législatif, le conseil des ministres européen, adopte nos lois sans débat public, à huis clos. Faute d'éclats de voix délibératives, nous ne découvrons parfois que des années plus tard des textes complexes, votés dans la pénombre, qui ligotent nos lois

nationales ; en rupture totale avec une tradition délibérative millénaire que l'Europe a fait germer et avait fini par imposer aux pouvoirs absolus.

Une boulimie dévorante

L'Europe devait être une instance de partage et d'évocation, génératrice de coopérations choisies, espace de vie et de flux d'échanges économiques régulés, de circulation ouverte des citoyens, des biens et des idées. Elle s'est au contraire emparée avidement de tous les sujets, au-delà même de la lettre des traités, pour les placer dans le même moule : celui d'un couple bureaucratie-marché. La bureaucratie européenne crée, année après années, des marchés, en brisant les réglementations nationales, et les soumet à des normes fruits de rapport de force et d'intérêts. La libre concurrence originelle a bon dos, au nom de laquelle sont mises en place des règles du jeu attentivement biaisées pour servir tel conglomérat d'intérêts, accolé à telle alliance de nations, voire soumise et ouvertes à des forces économiques extérieur à l'Europe, au mépris d'un intérêt général européen défini en commun. L'alliance de la bureaucratie et de la toute-puissance du marché a ainsi atteint à l'échelon européen son apogée.

Cet intérêt général devrait s'articuler avec les intérêts généraux des nations, selon le principe de subsidiarité, principe fondamental et originelle de la construction européenne. Le contraire a été de règle mais fort hypocritement. *« La mise en place d'un marché européen de l'électricité est l'un des meilleurs exemples de perversion du principe de subsidiarité »*¹. L'énergie n'est pas une compétence exclusive au sens des traités mais selon l'article 4 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne une compétence partagée. Mais une disposition perverse, l'article 5-3 du traité, a autorisé un machiavélique renversement. Selon celui-ci, *"En vertu du principe de subsidiarité, dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union intervient seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres, tant au niveau central qu'au niveau régional et local, mais peuvent l'être mieux, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, au niveau de l'Union"* ».

La règle de la subsidiarité a ainsi été délibérément retournée pour être brisée : au lieu de se limiter à des compétences restreintes délimitées par les traités, l'Union siphonne librement et détruit à son gré les équilibres et réglementations au sein de chaque nation. C'est ainsi que l'explosion du prix du gaz avec la crise russe a contraint la France à ne pas bénéficier de son choix établi depuis l'après-guerre pour l'électricité nucléaire, en indexant le prix de son électricité sur le cours de ce premier, sans aucun lien avec son coût de production.

Un élargissement aux conséquences multiples

Il était difficile, problématique turque mise à part, de présenter des arguments recevables à l'élargissement de l'Union dans les limites de l'espace culturel historique européen. Le retard économique, à l'instar du décalage démocratique, eut pu être une motivation recevable. Cependant, comment refuser l'adhésion hier d'une Europe de l'Est en retard, et demain des Balkans, quand avant-hier l'Espagne et le Portugal ont su montrer leur capacité à

¹ Article de l'IEP dédié

contribuer rapidement à une prospérité partagée, et quand il s'agissait de réparer des cicatrices historiques douloureuses ? Conduit dans un cadre existant où les compétences européennes ont dévoré les réglementations nationales et locales, et où les égoïsmes l'emportent sur un bien commun européen jamais défini, les conséquences de l'élargissement sont néanmoins désastreuses. Elles accentuent les vices cachés de la construction : paralysie de la vie démocratique au privilège des luttes d'influence et d'intérêts ; grignotage du pouvoir, face à un conseil paralysé, par une bureaucratie qui se sent « éclairée » par une vision du monde ; difficulté à dégager une vision débattue et commune de l'intérêt européen ; règles de libre concurrence du marché alignant sur le moins-disant social. D'autant que les traités de Nice et de Lisbonne, au lieu de corriger ces vices, les ont, peut-être sciemment, perpétués et accentués.

Le basculement à l'est, libère, et plus encore avec le départ anglais, la tentation allemande d'un retour décomplexé à l'Ostpolitik pour reconstruire, selon le terme même de Mme Van der Leyen, « une Europe à partir du centre », c'est-à-dire l'Allemagne. Une faille s'est dès lors ouverte avec la France qui s'élargit chaque jour, en parallèle d'un tropisme atlantique allemand toujours latent, mais qui prend, plus encore avec la crise russe, des proportions vertigineuses. L'Europe est entraîné dans le retour au balancier allemand de la guerre froide, tantôt ménageant la Russie, tantôt redonnant des gages aux Etats-Unis, au péril d'un fil conducteur européen. Une Europe solide n'a aucun sens sans les deux piliers équilibrés, stables dans leurs relations, des deux grandes puissances qui établissent sa clef de voute.

Un engrenage juridique qui brise la subsidiarité

Les lois européennes s'imposent aux lois nationales. Elles recouvrent des champs chaque années plus vastes, au mépris du principe de subsidiarité et des règles de vies nationales et locales. Elles sont votées par des exécutifs sans l'avis conforme soit d'un parlement européen, soit des parlements nationaux. Elles sont adoptées sans débat ouvert au public, sans retransmission télévisée ; les conseils des ministres se déroulent toujours en huis clos. Dans leurs coulisses fermées, face à une assemblée de gouvernements en nombres désormais pléthoriques, dont les ministres qui sautent de leur avion, lève le bras, pour vite repartir dans leur train, l'administration prend l'ascendant. Ces lois sont sanctionnées par un tribunal européen qui, au lieu de veiller, telle une Cour suprême, au respect de grands principes, et en premier lieu celui fondateur de la subsidiarité, applique une vision extensive de l'applicabilité des normes supranationales et du champ de compétence du droit européen. L'Union est devenu un complexe engrenage normatif et juridique, évacuant le débat, esquivant la lumière.

CHAPITRE 3

Une solution pour une EUROPE plus SUBSIDIAIRE : La communauté

LA DECONSTRUCTION EST UN CHEMIN VERS LE VIDE

Dans des temps de délitement et de chaos, mettre à bas la construction européenne, en la quittant, ou en suscitant une crise interne, ne peut pourtant être une option. Il faut en conserver les acquis, et en effacer les vices qui les menacent. Ceux qui poussent à la déconstruction européenne, ou qui s'apprêtent à la miner, en tenant un discours ambigu, conduisent vers des chemins aventureux. Le peuple de France le pressent. Mais faire le pari de cette impossibilité pour pousser les feux, dans une fuite en avant, et resserrer encore dans un « jusqu'aboutisme » européen cet engrenage est tout aussi folie, tant la société française, dans de larges pans, a atteint son seuil de tolérance. Ceux qui jouent cette partie de quitte ou double, excommuniant les avocats d'une réforme profonde de l'Europe, porteront demain une lourde responsabilité devant l'histoire.

Que peut donc être un chemin tout à la fois ferme et raisonnable ? La difficulté est que la renégociation des traités, dans un contexte désormais élargi, et dans l'atmosphère d'une absence de consensus, est impossible.

Il faut être patient mais déterminé. La solution ne peut être que graduelle, autour de deux axes, l'un de moyen terme, l'autre immédiat : bâtir une nouvelle perspective historique et restructurer l'espace européen pour refaire germer une Communauté ; commencer tout de suite à renverser le courant en appliquant dès aujourd'hui le principe de subsidiarité dans notre espace national. Ces axes ont été proposés dès 2019 par le mouvement Refondation. Ils demeurent pleinement d'actualité pour l'IEP.

UNE LIGNE D'HORIZON : CREER AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE, UNE COMMUNAUTE

L'Europe a dérivé : conçue comme une communauté de destin qui devait mêler ses intérêts de manière désintéressée, s'irriguer d'un acier partagé, d'un atome maîtrisé en commun, ou même fusionner ses intérêts en termes de sécurité extérieure, elle est devenue petit à petit une union ramenée au commercial et au monétaire. Être une Union, ce n'est pas être une Communauté. L'Europe de Schumann, mettant en exergue une communauté spirituelle, n'est pas l'Europe de Monnet, dans laquelle le marché a un pouvoir performant supérieur et quasiment sacramentel. Le choix du vocabulaire, avec l'abandon de « la Communauté » pour « l'Union » n'est pas neutre. La Communauté signifiait que même dans son économie, dans sa créativité, l'Europe considérait avoir une âme, se ressentait comme un destin partagé né de l'adversité.

Les pères fondateurs de l'Europe, inspirés par le christianisme, considéraient naturelle de porter le souffle millénaire des nations dans le creuset d'une œuvre commune et veillaient à conserver à ce souffle sa profondeur. Les gestionnaires de l'Union n'ont eu de cesse que d'étouffer et de faire disparaître ce souffle, pour lui substituer un marché fonctionnel sous l'empire exclusif des armes, abstraites, de la monnaie et des concepts juridiques. L'Europe ne peut se

contenter de fluidifier un marché sans veiller à construire de manière ininterrompue une vision commune à travers un débat politique transparent. L'Europe doit redevenir une force de mobilisation de ses peuples. La réalité est que l'Europe est soumise à une forte pression de la part du monde, des nouvelles forces économiques privées, mais aussi de son allié principal, les États-Unis d'Amérique, pour implanter sur son sol ses normes, son droit et ses mécanismes financiers. La culture dominante des élites, leur intérêt à composer avec les forces les plus puissantes, ont contribué à ouvrir les portes. L'élargissement trop rapide de l'ensemble européen a conduit à l'entrée de pays encore plus soumis à ce modèle, faute d'avoir participé à l'effort fondateur de la Communauté.

La seule voie aujourd'hui possible est de créer un noyau central de l'Europe. Ce noyau central, baptisons-le Communauté européenne, regroupera en son sein les États de l'Union qui le veulent. Cette Communauté se substituera à terme aux États qui en sont membres pour leur participation à une Union Européenne qui demeurera. Nul besoin en conséquence de rompre ni même de reforcer les traités, ni de faire reculer l'Union. Cette Communauté, ouverte, ne regrouperait-elle que deux États dans son commencement, poserait, par la seule énonciation de son horizon, l'équation de l'approfondissement et d'un destin commun.

Les objectifs d'une future Communauté dans l'Union

La nouvelle Communauté doit laisser à l'Union son rôle d'espace d'échange commercial, de libre concurrence et de régulation monétaire. La Communauté doit quant à elle établir un pacte restreint et resserré autour d'objectifs politiques choisis et limités, conformes aux urgences de notre temps, essentiels à un destin commun. Il faut débattre de ces objectifs essentiels. La sécurité, le partage des nouveaux moteurs économique, la transition écologique et sociale, et l'immigration pourraient par exemple être les quatre piliers de cette nouvelle Communauté.

- Dans un monde dangereux, en priorité bâtir une politique de l'armement et de la sécurité commune.
- Financer et construire une politique commune des technologies de l'information, de l'innovation et de la recherche, avec des champions européens.
- Harmoniser les normes sociales, environnementales, fiscales selon des standards débattus collectivement autour d'un projet de société. Aucun échange extérieur ne doit être concédé qui s'opposerait à l'exercice de ces normes.
- Poser une politique de l'immigration commune dans son espace.

Des pays de l'Union ou des pays de l'Union pourront accompagner à la carte ces politiques, de manière plus lâche.

Les accords de Schengen devront donc être renégociés afin de permettre la libre circulation des Européens sur tout l'espace de l'Union mais de conditionner la libre installation des ressortissants des pays extérieurs à la Communauté et l'Union. Il en découle logiquement une politique de migration intégrée de la Communauté. Des règles de circulation vers la Communauté devront donc être organisées pour les ressortissants des pays tiers à l'Union. Ces piliers ne seraient pas des coopérations renforcées, qui rendraient encore plus complexes pour les citoyens les choix et les options politiques ; il s'agirait

du contraire : une seule et même Communauté, fondée sur une même ligne d'horizon et une même vision du monde. Cette vision sera la charte constitutionnelle de la nouvelle Communauté. Y adhérer demain, c'est l'accepter. Les autres nations européennes demeureront membres de l'Union, espace d'échange de biens et de services selon des normes particulièrement intégrées. La politique agricole y sera intégrée à condition qu'il y ait un accord clair de départ sur ses objectifs environnementaux et son financement.

La Communauté dans l'Union : un chevillage institutionnel économe

Il ne s'agit pas de défaire l'Union pour faire apparaître la Communauté, mais de faire naître une Communauté dans l'Union.

Cette évolution peut se faire sans bouleversement des institutions et sans désordres transitoires. Les directions de la Commission resteraient l'administration à la fois de cette nouvelle Communauté et de l'Union. Mais il n'y aura de Commissaires européens, et de Commission européenne, que dans le champ de la politique de l'Union. Il faut espérer voir celle-ci revenir à son rôle inspirateur, sans confusion, animée non par un président mais par un secrétaire général ; mais ceci demanderait une révision des traités de l'Union. Les institutions de la Communauté devront fonctionner quant à elles de manière nouvelle et différente.

Le Conseil de la Communauté, organe législatif principal de la Communauté, verra ses débats devenir publics comme tout parlement qui doit décider devant le peuple, afin que les enjeux politiques soient transparents et les débats, s'il le faut, passionnés. La passion dans l'Europe est le meilleur remède contre la montée des passions contre l'Europe. Il devra décider selon une majorité simple, chaque État se voyant doté d'un coefficient de vote reflétant sa population. L'Europe doit revenir à des règles lisibles. Un certain nombre de matières exigeront un vote identique à la majorité simple d'un parlement, la Chambre des Communautés de l'Europe. Cette chambre sera désignée aux deux tiers par élection directe et pour un tiers par les collectivités territoriales de la Communauté et ses forces économiques et sociales, au nom du principe de subsidiarité. Ses membres en seront en même temps les parlementaires auprès du Parlement de l'Union, et élus le même jour que celui-ci.

Cependant, au sein de l'Union, dès aujourd'hui le caractère public des débats et des votes pourrait être aussi proposé, car il ne demande pas de révision des traités.

Le Conseil de la Communauté élira un exécutif collégial de cinq membres pour une durée de cinq ans dont chaque membre exercera pour un an la Présidence. Cet exécutif doit avoir l'initiative des propositions législatives, à la différence de l'Union qui réserve ce droit exclusif à la Commission, au détriment du Parlement et des États. L'Union sera l'addition de la Communauté et des pays européens qui n'en font pas partie. C'est donc l'exécutif qui représentera la Communauté et ses voix cumulées au Conseil européen de l'Union après, sur les sujets essentiels, vote du conseil de la Communauté sur les positions à exprimer.

La monnaie européenne, l'Euro, doit rester la monnaie de l'Union et de la Communauté. Plus la Communauté soudera, plus l'Euro deviendra solide et unifiant, entraîné par la dynamique de la Communauté. Une monnaie fluide et forte est le reflet d'une société unie, efficace et reliée. Ce n'est pas l'Euro qui menace nos institutions, mais la faiblesse de nos institutions qui nous prive de

faire de l'Euro, au-delà d'une muraille contre les prédatons spéculatives, un outil pleinement au service de toutes nos nations, et de notre prospérité. Peu importe que la Communauté soit composée à son moment initial de 2,3 ou 4 pays. Elle est d'abord une dynamique, la création d'un levier, d'une nouvelle force d'impulsion. Les temps dramatiques que pourrait vivre la communauté internationale pourraient accélérer son émergence : il faut donc se tenir prêt, en proposer le modèle, et ouvrir dès à présent le débat. La sortie de l'immobilisme ne passera que par l'audace.

CONCLUSION :

SANS ATTENDRE LA COMMUNAUTE, DES REFORMES IMMEDIATES SONT POSSIBLES POUR REMETTRE SUR SES PIEDS, LA SUBSIDIARITE

Une autre subsidiarité est possible sans modification des traités, en prenant en notre nation des décisions immédiates.

La bureaucratie européenne traite avec discrétion avec la bureaucratie de la Ve République, d'élite à élite, d'experts à experts. Les inspecteurs des finances, les Conseillers d'État ou les états-majors des entreprises du CAC 40 sont à l'aise avec les décideurs et les rouages européens ; les citoyens, eux, ne le sont pas et sont oubliés. Pire, les classes dirigeantes et administratives françaises profitent de la dérive législative européennes pour imposer, dans la discrétion, et comme une fatalité, des choix de société et économiques qui ne sont pas débattus sur le théâtre national.

A Bruxelles, les fonctionnaires, sur instruction du Président de la République, missionnent les ministres pour voter les lois européennes, à huis clos. Le Parlement national peut pendant ce temps s'occuper à voter des lois inutiles ou moralistes, qui pèsent sur l'autonomie vivante de la société. Les Français, pour beaucoup, ont intuitivement compris ce mécanisme. Ils aiment l'Europe et pourtant, on l'utilise contre eux. Ce mécanisme ne peut perdurer. Le parlement doit autoriser les engagements européens. Des matières fondamentales doivent être protégés en étant sanctuarisées constitutionnellement.

La concentration dans les mains du Président de la République, de ses conseillers et d'un gouvernement placé sous ses instructions, du pouvoir définir en détail chaque mesure législative consolide le poids technocratique de l'administration. Sa capacité solitaire d'engager la France dans les votes européens sans débat démocratique approfondi entraîne une perte de recul et nourrit la domination de cette approche technocratique et juridique

Le vote par le gouvernement des lois européennes doit être préalablement autorisé par le Parlement

En Allemagne est conduit dans les assemblées un travail parlementaire précis et détaillé avant l'engagement de chaque décision européenne, et les pouvoirs régionaux des Länder y sont associés, vérifiant avant de les accepter les conséquences précisent de chaque mesure. Dès lors, le gouvernement allemand vote dans les conseils européens après qu'un consensus démocratique patient ait été construit et vérifié à chaque échelon. Chaque choix européen est ainsi en Allemagne, même avec un processus de décision identique dans l'Union, plus démocratique qu'en France. Il ne faut pas s'étonner que la perception par le peuple des mécanismes de décision européenne soit différente dans nos deux pays.

De même, au lieu de voter des lois souvent ineffectives, Il est temps que notre parlement national vérifie et débattre d'abord, avant toute grande décision européenne, de son impact sur la loi nationale. Et qu'il se prononce.

Le rythme des préparations des directives européennes, lent, le permet parfaitement. À l'issue d'une évaluation, le vote de la France sur toute directive ayant un impact sur la loi devra préalablement faire l'objet d'un vote du Parlement. Il n'est pas constitutionnellement acceptable qu'une décision solitaire de l'exécutif au sein des conseils européens puisse défaire le pouvoir législatif sans que celui-ci n'ait pu se prononcer. Il s'agit là d'une rupture de la séparation des pouvoirs qui ne peut durer. Le parlement doit donner mandat sur chaque décision prise dans les conseils européens.

Le Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE), qui prépare les prises de position en Europe, doit être supprimé. Un ministère politique des affaires européennes, de plein exercice et doté d'une administration propre, doit le remplacer. Il fera face à une commission spéciale parlementaire pour l'Europe, dotée de très larges pouvoirs d'expertise. Le ministre des affaires étrangères doit cesser d'être le représentant de la France au conseil des ministres le plus important (le conseil des affaires

générales) : l'Europe n'est pas une affaire de diplomatie mais de vie quotidienne. Un tel rôle doit être réservé au Premier ministre. La délégation française auprès de l'Union européenne, à Bruxelles, ne doit plus être une représentation diplomatique coordonnée par le Quai d'Orsay mais représenter à la fois le parlement et le ministère des affaires européennes.

Des matières réservées via la Constitution

Il y a une **volonté de toute puissance de la cour de justice de l'UE d'imposer un droit communautaire unifié** à l'intérieur de tous les pays de l'Union. Le juge européen a ainsi solennellement affirmé que les constitutions étaient placées sous les traités de l'Union. Progressivement, ce principe a été appliqué de manière de plus en plus stricte par les juges nationaux français, et en premier lieu le Conseil constitutionnel. Cependant, en filigrane, depuis 1970, ce qui touchait aux principes au cœur de l'édifice constitutionnel semblait pouvoir primer, par exception, sur les traités, directives et règlements européens. Depuis 2004, le principe de cette protection constitutionnel du droit français a été reconnu par le Conseil constitutionnel au travers des « principes inhérents à l'identité constitutionnelle de la France » (PIIC). Un premier principe de ce type aux atours souverainistes a été édicté en octobre 2021 par le Conseil constitutionnel : l'interdiction de déléguer au privé l'usage de la force publique. Ainsi, une réforme constitutionnelle qualifiant un principe de protection, par exemple en matière **d'immigration**, comme un principe inhérent à **l'identité constitutionnelle** de la France pourrait **protéger des dispositions communautaires**. L'érection du principe de subsidiarité en principe inhérent à l'identité constitutionnelle de la France pourrait être l'une de ces premières dispositions, protégeant des interventions équivoques de l'Union européenne dans des compétences non explicitement délégués. Pouvoir faire intervenir le peuple français pour définir par référendum ces principes inhérents à l'identité constitutionnelle de la France serait pleinement légitime et bénéfique, car c'est notre contrat social fondamental qui est en cause, mais nécessiterait préalablement une modification de l'article 11 de la constitution.

Former nos élites

Un chantier doit être engagé immédiatement concernant nos élites, politiques nationales qui traitent des sujets européens, nos élites politiques européennes et enfin les élites technocratiques. Il faut qu'elles soient mieux formées au principe de subsidiarité et mieux recrutées pour sérieusement s'investir sur les sujets européens qui aujourd'hui sont clairement traités de manière superficielle à tous les niveaux.

Faire vivre en France une subsidiarité horizontale « européenne »

En France, la société civile se désintéresse trop des sujets européens, alors que devrait pouvoir davantage s'y intéresser pour challenger les élites politiques nationales ou **européennes**. **Nous préconisons au niveau national en France des Etats généraux du « bien commun européen »**. Dans chaque département, les Français devraient pouvoir se réunir pour évoquer les enjeux européens et traduire leurs attentes dans des cahiers de doléances « Pour une Europe des peuples ».

SYNTHESE

Des mesures-clefs pour une inflexion de l'Europe vers une Europe du bien commun et de la subsidiarité :

❖ UNE NOUVELLE LIGNE D'HORIZON : REBATIR UNE COMMUNAUTE, SANS DEFAIRE

L'UNION

1. Poser au sein de l'Union le principe et les fondements d'un **noyau dur sous la forme d'une Communauté.**
2. **Réserver les compétences de la Communauté** à un renforcement de l'action commune autour de **4 piliers** clefs :
 - a. **Bâtir une politique de l'armement et de la sécurité commune.**
 - b. **Financer et construire une politique commune des technologies de l'information, de l'innovation et de la recherche,** avec des champions européens.
 - c. **Harmoniser les normes sociales, environnementales, fiscales** selon des standards débattus collectivement autour d'un projet de société.
 - d. **Poser une politique de l'immigration commune dans l'espace communautaire.**

❖ DES REFORMES IMMEDIATES POUR REMETTRE LA SUBSIDIARITE SUR SES PIEDS

3. **Partager par un principe d'économie de moyens et d'articulation l'administration entre l'Union et la Communauté (sauf la Commission qui n'interviendra pas dans les matières communautaires).**
4. **Réformer la Commission européenne en supprimant le poste de Président.**
5. **Rendre transparents et publics les débats de toutes les instances européennes (Présidium, Conseils des ministres)**
6. **Le Parlement français doit, comme en Allemagne, autoriser le gouvernement français par mandat à voter ou non les lois européennes (directives et règlements de l'UE)**
7. **Le Premier ministre, ou ponctuellement un ministre dédié ayant deuxième rang au sein du gouvernement, doit représenter la France au Conseil des affaires générales.**
8. **Des révisions constitutionnelles doivent définir, sur des sujets clefs et limités, des « principes inhérents à l'identité constitutionnelle de la France » (PIIC), qui prévalent sur les traités et normes communautaires**
9. **Formation des élites européennes dans une école de la Subsidiarité pour une meilleure gestion des affaires notamment au regard de l'application du principe de subsidiarité**
10. **Organisation en France des Etats généraux du bien commun européen avec présentation chaque année du cahier de doléances au ministre des Affaires européennes, à la commission des affaires européennes de l'AN, aux députés européens français et à la commission**

*Institut Ethique et Politique - 54, rue Perronet -
92200 Neuilly sur Seine Tél : 33 (0) 6 73 85 12 87 - info@iepm.fr*

Site : www.ethique-politique.fr

Twitter : @EthiquePol

LinkedIn : Institut Ethique et Politique

1 Recentrer sur une Communauté, aux compétences limitées

2 à quatre domaines des compétence

- a) sécurité
- b) techno/innovation
- c) normes
- d) immigration

3 Commission n'intervient pas (quel rôle alors ?)

4 supprimer poste de pt

5 transparence

6 toute loi passe par sanction du parlement

7 re présentation par PM national et non ministre délégué

8 révision constitutionnelle pour reprendre de la souveraineté (PIIC)

9, 10 formation et conférence



© Institut Ethique et Politique 2020. Tous droits réservés. (Avril 2020)

INSTITUT ETHIQUE ET POLITIQUE



4€